## **CONSEIL DE PARIS**

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

**2019 DAC 72** Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Street art et expression libre dans le 19e ». Subvention (165.000 euros) et convention avec l'EPCC Centquatre (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

-----

## Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'EPCC Centquatre une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 2e Commission,

## Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement est attribuée à l'EPCC Centquatre, 104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris, afin de mettre en œuvre le projet « street art et expression libre dans le 19e » lauréat du budget participatif 2015. 181068 ; 2019-09619

Article 2 : La dépense correspondante de 165 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de la subvention d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO